

COMMUNE
DE
SUNDHOUSE



ARRETE MUNICIPAL N° 70/2023

RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT 12 rue de l'Ancienne Poste.

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542 -2 L 2542-3, L 2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux ENEDIS pour le branchement de M. FISCHER Olivier, sise 12 rue du l'Ancienne Poste à SUNDHOUSE, du 02 au 13 octobre 2023 inclus ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera limitée à 30 km et la chaussée sera rétrécit dans la rue de l'Ancienne Poste, du 02 au 13 octobre 2023 pendant la durée des travaux ;

Article 2 : La circulation sera alternée par les panneaux C15/B18 ;

Article 3 : La signalisation de chantier sera mise en place par la société Sté FELDNER SARL, 12 rue de l'Industrie, 67730 CHATENOIS, responsable des travaux ;

Article 4 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier ;

Article 5 : Le présent arrêté est valable pour toute la durée des travaux ;

Article 6 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Marckolsheim
- M. Le Directeur de l'entreprise Sté FELDNER SARL
- M. Le chef de l'Unité Territoriale de Sundhouse
- M. Le Président du SMICTOM de Scherwiller
- Affichage et site internet

Fait à SUNDHOUSE, le 21/09/2023

Le Maire,
Mathieu KLOTZ

